



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 465-02-2022 CONCERNANT UN AMENDEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, un avis de motion a été donné que le *Règlement 465-02-2022 amendant le règlement 465-01-2022 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Sauveur* soit soumis pour adoption lors d'une séance du conseil municipal. Un projet a été déposé à cet effet.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le *Règlement 465-01-2022 amendant le Règlement 465-2018 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. Il contient entre autres les valeurs et les règles déontologiques auxquelles doivent adhérer les membres du conseil de la Ville de Saint-Sauveur.

Ce règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du lundi 16 mai 2022 qui se tiendra à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement sur le site Internet de la Ville, dans la section des Règlements municipaux à www.vss.ca ou pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 27 avril 2022.

Le greffier adjoint

Yan Senneville, OMA